

Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles

GRAND PRIX D'AMÉNAGEMENT • 2^E ÉDITION

APPEL À PROJETS 2016

**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
ET EMMANUELLE COSSE, MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE,
LANCENT LA DEUXIÈME ÉDITION DU GRAND PRIX D'AMÉNAGEMENT ADAPTÉ AUX TERRAINS
INONDABLES CONSTRUCTIBLES.**

Cet appel à projets a pour objectif de rechercher comment mieux aménager en terrains inondables constructibles dès lors que les populations qui y habitent ou y travaillent ne sont pas mises en danger et que les biens retrouvent leurs fonctions initiales le plus rapidement possible.
Il vise à mettre en avant et à récompenser des projets innovants en terrains inondables, réalisés en cours de réalisation,

ou de conception dans trois catégories : grandes opérations d'aménagement, constructions, aménagement d'espaces publics ou paysagers. Ce Grand prix d'aménagement est ouvert aux maîtres d'ouvrage, aux bureaux d'étude et aux concepteurs (architectes, urbanistes, paysagistes, génie écologique...) de tout âge et de toute nationalité.

**DÉPÔT DES PROJETS :
JUSQU'AU 6 JANVIER 2017 À 12H**

**TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE GRAND PRIX D'AMÉNAGEMENT SONT
DISPONIBLES SUR : www.developpement-durable.gouv.fr/gpatic
CONTACT : gpatic2016@developpement-durable.gouv.fr**



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles

GRAND PRIX D'AMÉNAGEMENT • 2^E ÉDITION

APPEL À PROJETS 2016

CE GRAND PRIX RÉCOMPENSE LES PROJETS ARCHITECTURAUX ET LES AMÉNAGEMENTS, RÉALISÉS OU EN COURS DE RÉALISATION, PERMETTANT AUX POPULATIONS DE CONTINUER À VIVRE ET À TRAVAILLER MALGRÉ LES INONDATIONS.

L'objectif est de valoriser les solutions pour mieux bâtir en zones inondables constructibles et d'encourager le développement d'aménagement mettant hors de danger les habitants lors du passage de la crue ou des submersions rapides.

Le Grand Prix porte sur des terrains où l'aléa n'est ni fort ni grave pour les vies humaines. Il s'intéresse d'abord aux quartiers existants et en cours de renouvellement urbain. En France, 17 millions d'habitants et 9 millions d'emplois sont situés en zone potentiellement

inondable par débordement de cours d'eau, 14 millions d'habitants et 20% de maisons de plain-pied en zones submersibles le long du littoral.

Le Grand prix d'aménagement s'inscrit dans la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation présentée par Ségolène Royal le 10 juillet 2014, qui fixe trois grands objectifs : augmenter la sécurité des populations ; réduire le coût des dommages ; raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

PARTICIPEZ EN ENVOYANT VOTRE PROJET AU :

gptic2016@developpement-durable.gouv.fr

LA DÉSIGNATION DES LAURÉATS SE DÉROULERA AU PRINTEMPS 2017.

**TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE GRAND
PRIX D'AMÉNAGEMENT SONT DISPONIBLES SUR :**
www.developpement-durable.gouv.fr/gptic